



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGGO

COMMUNE DE BORGGO

*DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL*

Séance du mardi 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un
et le seize novembre

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGGO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 18

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, Pierre NATALI, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, CHOIX Sabine, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia.

POUVOIRS : 3

BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique a donné pouvoir à MILLIEX Didier, VINCIGUERRA Eugène a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 8

DOMINICI Jean-Baptiste BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, AMBROSI Chantale Jeanne, SANTINI Gilda, BARTOLOTTI Jean Claude, MILANI Paul, SANTELLI Murielle.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

Date de convocation :

8 novembre 2021

Objet de la délibération :

**COMPLEXE SPORTIF PAUL
NATALI – TARIFICATION
POUR LA LOCATION DES
INSTALLATIONS**

Le Maire





Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

COMPLEXE SPORTIF PAUL NATALI - TARIFICATIONS POUR LA LOCATION DES INSTALLATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de manifestations sportives, compétitions ou événements exceptionnels notamment, de nombreuses demandes de location des installations du complexe sportif sont adressées au Centre administratif.

Compte tenu de la configuration de ce bâtiment, Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer une tarification en fonction des locaux qui seront mis à disposition des demandeurs ainsi que de la durée de l'utilisation des équipements.

Madame le Maire donne lecture de la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
VU le code général des collectivités territoriales,
Vu le modèle de convention en pièce jointe
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accéder à la proposition de Madame le Maire,
- de fixer une tarification en fonction des locaux qui seront mis à disposition des demandeurs ainsi que de la durée de l'utilisation des équipements comme indiqué par la grille tarifaire annexée à la présente délibération,
- que ces tarifs sont applicables à compter du 01 décembre 2021.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés